

Conférence diplomatique pour la conclusion d'un instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques

Genève, 13 – 24 mai 2024

SIGNATURE DU TRAITÉ DE L'OMPI SUR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES ET LES SAVOIRS TRADITIONNELS ASSOCIÉS

Mémoire établi par le Secrétariat

Les délégations ci-après ont signé, le 24 mai 2024, le Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés (ci-après dénommé "traité") : Afrique du Sud, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Burkina Faso, Chili, Colombie, Congo, Côte d'Ivoire, Eswatini, Ghana, Îles Marshall, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maroc, Namibie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Niue, Paraguay, République centrafricaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Uruguay, Vanuatu (30).

La délégation de la Gambie a signé le traité le 28 mai 2024, portant à 31 le nombre total d'États ayant à ce jour signé le traité.

[Fin du document]